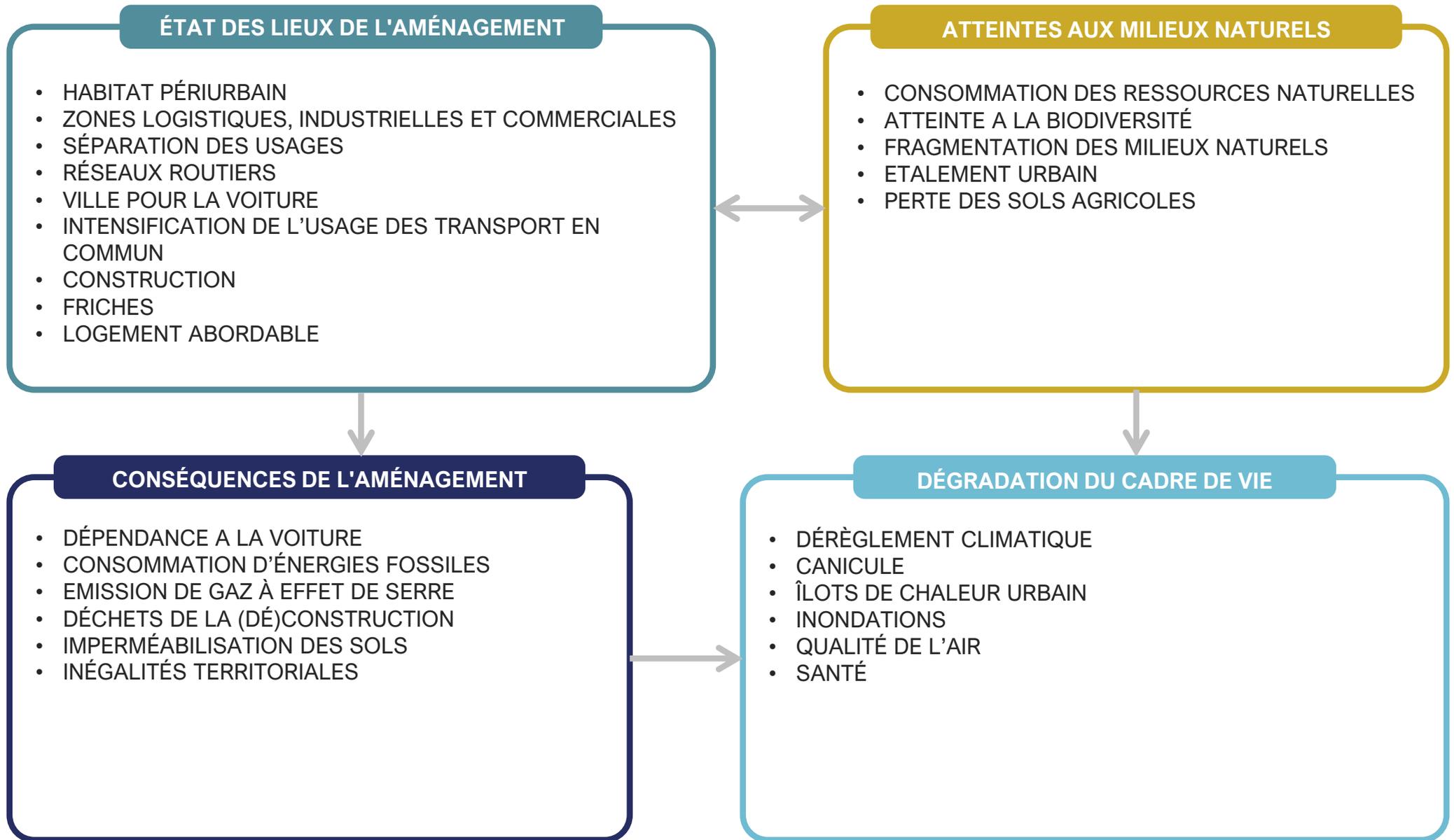




DISPOSEZ LES CARTES « LES DÉFIS DE L'ÎLE-DE-FRANCE » DANS LES ESPACES



A

LES LEVIERS* POUR RÉDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

**Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.*

1. Inscrire **la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers** dans les documents d'urbanisme qui organisent le territoire des communes.
2. Préserver **les continuités écologiques** pour permettre la libre circulation des espèces et les reconnecter lorsqu'il y a des coupures.
3. Pour **réduire l'étalement urbain**, inscrire dans les documents d'urbanisme la priorité à la réutilisation des espaces déjà urbanisés dans les documents d'urbanisme.
4. Construire la plupart des nouveaux bâtiments au sein **des zones déjà urbanisées**, notamment en réutilisant les friches.
5. Développer les espaces verts, les services publics, les commerces dans les pieds d'immeubles... pour que **la ville dense** soit également intense, intéressante et agréable à vivre.
6. Encourager les systèmes de cohabitation, de mutualisation, de logements collectifs pour **construire moins**.
7. *Donner un bonus aux bâtiments évolutifs, réversibles ou qui mutualisent les usages, pour avoir moins à construire.*
8. *Accompagner les projets de renaturation, pour développer de nouveaux espaces propices au développement de la biodiversité.*

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- L'artificialisation des sols est liée à l'urbanisation. L'étalement des villes, par la construction de bâtiments ou d'infrastructures, se fait alors au détriment des espaces naturels, agricoles ou forestiers.
- Les conséquences sont multiples : perte de la biodiversité, accélération du réchauffement climatique, risques d'inondations, perte de productivité agricole...
- La loi Climat et résilience de 2021 a fixé un objectif national d'être à zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050.

B

LES LEVIERS* POUR LUTTER CONTRE LES EMISSIONS DE CO2

**Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.*

1. Agir pour **diminuer la demande de mobilité** (proximité des services, création de lieux de coworking...).
2. Encourager la **proximité de l'habitat et des activités**, afin de limiter les distances domicile / travail.
3. Favoriser la **mutualisation des véhicules** existants (covoiturage, autopartage etc.).
4. Favoriser l'utilisation dans le BTP de **matériaux décarbonés, recyclés ou biosourcés**.
5. Privilégier la **requalification des bâtiments existants** plutôt que les constructions neuves.
6. Développer les dispositifs de **production d'énergie renouvelable décarbonée** (puits géothermiques, panneaux photovoltaïques sur bâtiments et parkings, méthaniseurs, ...).
7. Augmenter la surface **des espaces qui stockent et absorbent naturellement le CO2** (forêt, prairie, etc.).
8. *Accélérer et faciliter l'usage d'énergie décarbonée pour les véhicules motorisés (bornes de recharge, priorité à l'électrique, etc.).*
9. *Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments et favoriser les bâtiments à énergie positive.*

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- Suite aux accords de Paris, la France s'est engagée à atteindre la neutralité carbone en 2050.
- En Ile-de-France, le premier poste d'émissions (46%) est lié aux bâtiments. Vient ensuite le secteur des transports (32%).
- Les sols de pleine terre jouent un rôle important dans le stockage du carbone.



LES LEVIERS* POUR DISPOSER DE PLUS DE LOGEMENTS DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITE

**Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.*

1. Pour combattre le mal-logement et accueillir de nouveaux Franciliens, **construire 70 000 nouveaux logements par an**, notamment à proximité des gares.
2. Produire, par la construction et la rénovation, **des logements abordables et de qualité** dans tous les territoires franciliens.
3. Accélérer **la rénovation thermique des logements anciens** pour diminuer leur consommation énergétique.
4. Au cœur de l'agglomération francilienne, poursuivre **l'encadrement des locations touristiques** pour limiter la part des logements qui ne servent pas aux Franciliens.
5. **Favoriser les logements évolutifs** pour les adapter facilement aux besoins des différents âges de la vie.
6. **Développer la nature en ville**, en particulier dans les quartiers les moins dotés en espaces verts.
7. **Compléter l'offre en équipements et services à la population**, en commençant par les territoires les moins bien dotés.
8. **Requalifier les espaces publics**, pour les rendre davantage accessibles, continus et sécurisés pour les déplacements à pied, à vélo, à trottinette...
9. **Développer les zones calmes en ville** (espaces verts, zones piétonnes, zones à circulation apaisée).
10. *Accompagner les initiatives de transformation de bureaux en logements.*

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- La Loi Grand Paris de 2010 définit un objectif de 70 000 nouveaux logements à construire par an.
- La population francilienne augmente chaque année de 50 000 nouveaux habitants.



LES LEVIERS* POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE FRANCILIEN

**Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.*

1. Identifier sur le territoire francilien des secteurs dédiés aux activités industrielles, dont certains espaces de grande taille pour la **réindustrialisation**.
2. Développer les **coopérations avec les régions voisines** de l'Ile-de-France pour mieux accompagner certaines **filières économiques stratégiques** (logistique, énergie, agro-alimentaire...).
3. Agir sur la **densification et la requalification des parcs d'activités économiques** existants, avant d'envisager de les étendre ou d'en créer de nouveaux.
4. Dans l'agglomération francilienne, **préserver un réseau de sites d'activités économiques**, pour y maintenir l'implantation des **artisans et entreprises** qui fabriquent des produits ou proposent des services utiles au fonctionnement urbain.
5. **Limiter** la construction de nouveaux **bureaux**, **rénover** le parc de bureaux anciens et conforter le réseau de **tiers-lieux**, en lien avec l'augmentation du télétravail.
6. Réhabiliter les **friches commerciales**, requalifier les **entrées de ville** et limiter les installations commerciales dans les **périphéries urbaines**.
7. **Revitaliser les centres-urbains** en déprise commerciale et mal dotés en services de proximité.
8. Inclure dans toutes les opérations d'aménagement les équipements de **la logistique du dernier km**.
9. Prévoir dès que possible **des commerces ou services dans les pieds d'immeubles**.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- L'Ile-de-France est la première région économique d'Europe.
- Les sites d'activités économiques couvrent en Ile-de-France 12% des espaces urbanisés.
- L'explosion du e-commerce entraîne une augmentation des flux de marchandises.

E

LES LEVIERS* POUR DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

**Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.*

1. **Renforcer le tri et le recyclage** des matériaux et objets, en développant les points de collecte, les recycleries, les plateformes de stockage et de transformation des matériaux et déchets.
2. Imposer dans la construction un **taux minimal de matériaux recyclés ou biosourcés**.
3. Privilégier la **requalification des bâtiments existants**, plutôt que les démolitions suivies de reconstructions.
4. Développer l'**éco-conception des bâtiments** et privilégier ceux qui sont **réversibles et évolutifs**.
5. **Préserver les espaces productifs**, qui permettent de produire ou de transformer des aliments, des matériaux ou de l'énergie: espaces agricoles, forêts, carrières, captages d'eau, zones industrielles...
6. **Maintenir les ports** au bord des fleuves et y **développer des plateformes multimodales**, pour approvisionner l'Île-de-France en matériaux de construction en utilisant encore moins de camions.
7. *Favoriser le développement des filières locales de production d'éco-matériaux (bois, paille, chanvre, miscanthus, terre...).*
8. *Soutenir les filières agricoles en circuit court, qui contribuent à la sécurité alimentaire du territoire.*

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets. Elle vise à passer d'une société du tout jetable vers un modèle économique plus circulaire.
- En 2020, 80% des ressources utilisées en Île-de-France étaient importées.
- Les besoins en matériaux devraient augmenter ces prochaines années, avec les grands chantiers et la production de nouveaux logements.

F

LES LEVIERS* POUR DEVELOPPER LES MOBILITES ET AMELIORER LA DESSERTE DES TERRITOIRES

**Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.*

1. **Améliorer l'offre de transports en commun** : terminer le Grand Paris Express, les nouvelles lignes de bus et de tramway et les prolongements de métro prévus, et développer les bus à haut niveau de service.
2. **Développer les pôles d'échange multimodal** près des gares et améliorer le rabattement à pied, à vélo et par bus.
3. **Limiter la congestion** des routes franciliennes en élargissant ponctuellement certains tronçons.
4. Augmenter le nombre de personnes transportées sur les routes franciliennes en incitant les automobilistes à **faire du covoiturage**.
5. **Renforcer le maillage des itinéraires sécurisés** pour les déplacements à vélo et mettre en place les lignes du RER-vélo.
6. **Développer les stationnements pour les vélos** à proximité des transports collectifs.
7. En ville, **apaiser et sécuriser les espaces publics** et résorber les coupures urbaines pour favoriser les déplacements à pied, vélo, en trottinette...
8. *Poursuivre les investissements pour garantir le bon fonctionnement du réseau de transports en commun existant.*
9. *Soutenir l'innovation pour la recherche de solutions de transport adaptées aux territoires ruraux.*

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- La mobilité automobile a tendance à diminuer en Ile-de-France.
- 44% des actifs utilisent les transports en commun pour rejoindre leur lieu de travail.
- 83% des Franciliens habitent à moins de 2 km d'une gare.



LES LEVIERS* POUR ADAPTER LE TERRITOIRE FRANCILIEN AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET GARRANTIR SA RESILIENCE

**Les leviers rédigés en italique ne sont pas directement du ressort du SDRIF-E.*

1. Favoriser la **végétalisation** des espaces publics et privés dans les villes pour limiter les îlots de chaleur urbain.
2. **Développer les points d'eau** dans l'espace public pour leur effet rafraîchissant (fontaines, bassins...)
3. Préserver et développer **les espaces de pleine terre** en ville, et les végétaliser dès que c'est possible.
4. Dans les documents d'urbanisme qui organisent le territoire des communes, réserver des parcelles pour **la renaturation**.
5. Intégrer davantage le réchauffement climatique dans la **construction des bâtiments** et le renouvellement des quartiers (orientation des bâtiments, ombrage, ventilation, matériaux, couleurs...).
6. Accélérer la **désimperméabilisation** des espaces publics et privés pour réduire les risques d'inondation et de pollution en cas de fortes pluies.
7. Maintenir l'encadrement des constructions dans **les zones inondables** et préserver **les zones d'expansions des crues**.
8. Profiter de chaque projet d'aménagement urbain pour chercher à **diminuer l'exposition de la population au bruit et à la pollution**.
9. Ne construire à proximité **des établissements industriels à risques** que des locaux d'activités compatibles, mais pas de logements, pour réduire l'exposition de la population.

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

- En Ile-de-France, les températures ont augmenté d'environ 2°C depuis le milieu du XXème siècle.
- Le changement climatique expose l'Ile-de-France à une augmentation du risque d'inondation par ruissellement.